

# Le rendez-vous des voisins

20 mars 2024

Rendez-vous des voisins

Citoyenneté

Toute la ville

**Les Sébastienais sont nombreux à organiser des repas conviviaux entre voisins, au printemps, dans le cadre du « Rendez-vous des voisins ». La Ville soutient ces initiatives, créatrices de lien social et de convivialité au cœur des quartiers.**

A chaque printemps, les tablées entre voisins font leur sortie dans les quartiers ! Le temps d'un repas, dans leur rue ou au pied de leur immeuble, les voisins se retrouvent pour partager un moment convivial. Intergénérationnels, gais, festifs, ces rendez-vous sont parfaits pour partager un moment sympathique et faire connaissance avec son entourage, notamment lorsque l'on vient d'emménager dans le quartier.

La Ville apporte sa contribution aux initiatives des habitants en mettant à disposition des outils de communication, téléchargeables ci-dessous, permettant d'organiser au mieux l'événement (affiche, flyer). De plus, le jour du repas, les élus se rendent sur place pour offrir l'apéritif aux participants.

## Kit « Le Rendez-vous des voisins »

- [Affiche "Le rendez-vous des voisins 2024" | pdf | 2.36 Mo](#)
- [Flyer "Le rendez-vous des voisins 2024" | pdf | 2.75 Mo](#)

## Faites-vous connaître avant le 10 mai 2024

### Coordonnées de l'organisateur

Prénom, Nom(Nécessaire)

<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>	Nom
----------------------	--------	----------------------	-----

Courriel(Nécessaire)

Téléphone(Nécessaire)

### Le rendez-vous avec vos voisins

Date(Nécessaire)

<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>	Nom
----------------------	--------	----------------------	-----

Jour

Mois

Année

Heure du rendez-vous(Nécessaire)

Adresse du RDV(Nécessaire)

Adresse postale  Adresse ligne 2  
 Ville  Code postal

Lieu public nécessitant un arrêté municipal(Nécessaire)

- Oui  
 Non

Nombre d'adultes attendus(Nécessaire)

Nombre d'enfants attendus(Nécessaire)

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vos données seront effacées après 1 an. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le délégué à la protection des données (dpo@saintsebastien.fr).

Ville de Saint-Saint-Sébastien-sur-Loire

BP 63329

44233 Saint-Sébastien-sur-Loire Cedex

RGPD(Nécessaire)

- J'accepte la politique de confidentialité.

Envoyer

■